N° 157 — 17e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Mardi 6 Juin

L'ANTI DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

TÉLÉPHONE

RÉDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place de Trémoie).
TOURCOING, rue Verte, 48

Bureau administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . 0 fr.
RÉCLAMES . . . 0 fr.
FAITS DIVERS . . . 0 fr.
LOCALES . . . 1 fr.

Les abonnements reçoivent le journal ; à Paris, chez 30, rue Taitbout.

OPINIONS

Divagations de l'Echafaud

On lisait récemment dans les journaux l'information suivante qui ne manque pas de saveur :

« Les représentants du quatorzième arrondissement de Paris, députés et conseillers municipaux, ont fait une démarche auprès du Président du Conseil pour lui exprimer l'inquiétude provoquée par la nouvelle d'exécutions possibles et imminentes de condamnés à mort.

« Au nom des habitants du quatorzième arrondissement, ils l'ont prié de hâter le vote de la loi supprimant la publicité des exécutions capitales et d'éviter aux quartiers de Montparnasse et de la Santé, le triste privilège de recueillir la guillotine exilée de la Roquette.

« M. Ronvier n'fait le meilleur accueil à cette démarche et, comprenant la légitime émotion des habitants du quatorzième arrondissement, a promis de saisir prochainement de la question le Conseil des ministres et de chercher une solution conforme au désir dont MM. Messimy, Steeg, Hénaffe, Pannelier et Ranson se sont fait les interprètes ».

Ainsi l'échafaud, chassé de la Roquette, est ballotté entre les arrondissements excentriques qui le repoussent et ce le rejettent.

Le quatorzième arrondissement protesta et le Chef de l'Etat, toute autre considération à part, va être obligé de gracier des condamnés à mort pour cause de grève.

Le résultat est étonnant, car j'avais toujours entendu dire que la peine de mort se recommandait par son « exemplarité » et il l'exemple de l'assassinat, à pour vertu de détourner l'assassinat, il convient de donner à « l'exécution » qu'est l'assassinat juridique, dans l'intérêt social, par le bourreau, représentant de la société et armé de ses droits, la plus grande publicité possible. Or, il arrive que ce spectacle répugne, et que l'on a honte de l'échafaud.

Quel illogisme! Si la peine capitale est juste et nécessaire, il ne faut pas la cacher comme une mauvaise action, mais le monter à grand spectacle pour que les méchants tremblent et les bons se rassurent.

Si la peine de mort n'est pas publique, elle ne frappera plus les imaginations, à moins qu'elle ne les surexcite pour faire croire que certaine criminels, profitant de protections spéciales ou assez riches pour se payer un remplaçant, ont échappé au dernier supplice. C'est un joli thème pour les future romanciers.

L'exemplarité de la peine de mort est sa dernière excuse et sans le spectacle du supplice, à quoi se réduit-elle ? A huis clos et à distance, annoncés par extraits dans les journaux, quels futurs criminels retiendra-t-elle encore ?

Dans l'état actuel, l'exemplarité de la peine de mort est loin d'être démontrée, confirmée par l'expérience. Il ne manque pas de bandits pleins de mépris pour la mort et donnant sans souciller leur tête comme enjeu de la lutte sans merci qu'ils ont entreprise contre la Société. L'un de ceux-là disait à d'autres, frappés de la même condamnation et qui se lamentaient : « Vous avez donc oublié que nous sommes exposés à une maladie de plus que le commun des mortels. » C'est le risque professionnel. Qu'est-ce qu'une maladie de plus? Le roi Humbert, on s'en souvient, a appliqué le mot à la profession de monarque.

Sottement rapporte un autre fait curieux. En 1672, on devait exécuter à Pise un dalmate condamné à mort pour fabrication de fausse monnaie. Les professeurs de l'Université demandèrent son cadavre pour leurs travaux académiques. Par la maladresse du bourreau, le mort ne suivit pas le supplice ; le ressuscité alla à l'hôpital, mais non pour y être disséqué, pour y guérir. Il devint un des hommes de service. Mais la leçon qu'il avait failli recevoir complètement pour l'édification des autres, fut si peu efficace pour lui-même qu'il se fit renvoyer de son service pour mauvaise conduite et, pour de nouveaux crimes, ce chevrul de retour fut condamné et exécuté à Modène. Cette fois, le bourreau avait été plus adroit.

Il peut donc se faire que la peine de mort soit inefficace. Il peut se faire même qu'elle soit, dans un cas donné la plus inefficace et la plus injuste de toutes les peines et le plus funeste des exemples.

Aux abolitionnistes, on oppose toujours le mot d'un homme d'esprit. Alphonse Karr a dit : que Messieurs les assassins commencent.

Cette boutade leur demande beaucoup. Les assassins sont le robot de la société. Comment y ont-ils été jetés, instruits et élevés ? C'est aux instincts les plus déprovés, aux passions déchaînées qu'on demanderait l'exemple. Combien plus profonde la pensée de Beccaria, ce criminaliste italien, qui écrivait en 1764, trouvant la société absurde « d'ordonner un meurtre public pour détourner les citoyens de l'assassinat ».

La peine de mort est appelée à disparaître, mais si on la maintient, c'est qu'on considère comme un devoir de la garder, et il faut la garder, sans en avoir honte, sans nous cacher si l'échafaud ni le bourreau.

Mais la peine de l'échafaud disparaîtra comme tant d'institutions considérées comme indispensables et sacrées : l'esclavage, la torture, la peine du Talion, dont la peine de mort est un article qui survivre, épave de la barbarie, dans nos législations modernes.

Ou la loi du progrès n'existe pas, ou l'humanité marche vers un meilleur avenir. Il faut croire qu'elle ne doit plus être ensanglantée pour la plus grande gloire de Dieu et de quelques hommes. Plus elle s'éloigne de l'état sauvage, plus l'homme se distingue de la brute, qui aime à voir couler le sang, déchire ce victime et s'en repaît. La base primordiale de la société nouvelle doit être le respect de la personnalité humaine, la sauvegarde de la vie. Le suicide, considéré comme une lâcheté, le duel poursuivi et châtié, le meurtre partout et chez tous réprouvé, la guerre remplacée par l'arbitrage, et la peine de mort abolie, c'est aller du passé obscur et ensanglanté au radieux avenir, de la passion à la raison, de la barbarie à la civilisation, de la mort à la vie.

MAXIME LECOMTE.
Sénateur du Nord.

Reproduction interdite.

La Politique

Tous les amateurs de guerre à outrance, qui manifestent une joie d'autant plus grande des velléités guerrières de l'empereur Nicolas, qu'ils n'iront point se faire massacrer en Mandchourie, se dépensaient en tirades « patriotiques », ces jours-ci, à la nouvelle que dans les hautes sphères moscovites on avait le désir de continuer la lutte, même après le désastre naval où vient de sombrer la dernière escadre russe.

Un proverbe connu dit que vouloir et pouvoir sont deux. Pour faire campagne il est indispensable d'en avoir les moyens, et la Russie, qui est en ce moment en somme de l'anarchie et du désarroi, manque justement de l'argent sous lequel on ne fait rien.

Cet argent, qu'on ne refusera pas à un Etat obéré par une longue guerre, mais victorieuse déjà, et ayant toutes les chances de terminer d'ses avantage le conflit engagé, commet l'opportunité de ce même Etat, allant de défaite en défaite, et roulant avec rapidité sur la pente de la Révolution?

Il y aurait, convenons-en, quelque folie à lui prêter. Aussi a-t-on le sans trop de surprise, dans la chronique financière du *Temps*, les lignes suivantes, d'une éloquence indiscutable :

« La situation russe, aggravée par la défaite navale de Tsoc-Shima, pèse de plus en plus sur notre marché. Cette secession de revers, qu'à Pétersbourg on continue à qualifier de malchance, commence à ébranler la confiance des porteurs de titres. Et les dispositions du gouvernement autocratique à continuer la lutte contre la volonté du pays et le sentiment universel risquent de nuire ici en crédit de notre allié plus qu'il ne paraît le supposer. »

Cela est de toute évidence, et il faudrait être aveugle pour ne pas en rendre compte. Engagée comme nous le sommes avec la Russie sur le terrain financier, nous commettions le pire des fautes en allant plus loin. C'est même peut être le seule manière de faire triompher les idées de paix, que ce refus de remplir les coffres aujourd'hui vides, où tant de mains vénales et malhonnêtes puisèrent sans compter, préparent ainsi par avance l'effondrement lamentable auquel nous assistons depuis dix-huit mois. — H. J.

NOTES DE LITTÉRATURE

« ALBERT SAMAIN »

Par Léon BOCQUET

Dans l'article que je publiai ici même, le 22 novembre dernier, après une conférence faite par mon ami, M. Léon Bocquet, sur *Albert Samain*, je disais : « M. Bocquet connaît Samain, il reçu des confidences ; il conserve, précieuses reliques, des lettres. Le famille et les amis du poète lui ont communiqué leurs souvenirs et des pièces inédites. Il a étudié, sur les manuscrits, les variantes, les corrections ; il sait comment furent conçus, ébauchés, élaborés, revêtus de leur forme immortelle les beaux poèmes qui sauveront de l'oubli le nom de Samain. Sans doute, le livre qu'il prépare à la gloire de son ami contiendra un rapport complet de sa vie et une critique définitive de ses œuvres, de ses thèmes, de ses poétiques. Que M. Bocquet se hâte donc de le publier. Nous l'attendons impatiemment. » — Ca livre vient de paraître dans le collection de *Mercure de France*, dont ce sera l'un des meilleurs ouvrages critiques. Je ne veux pas remettre d'en parler ni de dire le plaisir que j'ai goûté à le lire.

L'étude de M. Bocquet est précédée d'un portrait de Samain, de la reproduction — très nette — d'un autographe (une page du *Polyphème*) et d'une préface de M. Francis Jammes. Celui-ci fut l'ami de Samain, qui le visita à Orthez, en septembre 1897, et le mort lui inspire une *Elégie* de *Deuil des Primevères*. Les souvenirs en sont-ils effacés, le poète a-t-il voulu, jusqu'au cet hommage rendre ce poète « jamniste », je ne sais, mais ces pages sont agaçantes de prétention et de puérilité. « Le front d'Albert Samain en rêdait comme un rôle calé de mes mère : de bas en dessé. Le bras avait un geste élégant d'une cigrogne qui remine en arrière en pette... » Voilà qui sert de repoussoir en style clerte et fruse de M. Bocquet.

Trois chapitres : *La Vie*, *La Poésie*, *La Prose*, puis une *Conclusion*. Enfin, en appendice, une *Bibliographie* détaillée. La biographie de Samain est illustrée de *lettres* et de *Pensées et Réflexions inédites*. M. Bocquet a beaucoup puisé à cette dernière source ; c'est comme un confession de poète, un commentaire de ses actes, une gloss de son œuvre. Nous n'en prenons qu'un avant-goût ; il faudrait publier ces pages, ce moins les meilleures. — M. Bocquet a insisté sur les lectures et les études de Samain. Il nous dit que le poète apprit le grec. Il en peut ; mais j'ai déjà remarqué qu'il connaissait surtout les lettres grecques par Leconte de Lisle, et que ces pièces hellénisées étaient surtout des transpositions d'œuvres d'art. C'est ainsi que parmi les modernes il a souvent traduit Gustave Moreau. A preuve son *Infante*. — Voici d'utiles renseignements sur les voyages qui fit Samain, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique et en Hollande, dans le midi de la France et en Espagne, enfin en Italie. A ce propos j'exprimerai un regret. Puisque M. Bocquet sait le chronologie des poèmes, que n'y a-t-il cherché le reflet de son cicle divers, que n'a-t-il noté les images rapportées de ces pérégrinations ? Elles dégagèrent Samain de ses lectures, l'affranchirent de certaines disciplines, développèrent son originalité, le tournèrent vers la poésie lumineuse et humaine d'*Aux Flancs du Vase* et de *Polyphème*. Il reste un poète *personnel* ; mais sa personnalité s'élargit et d'il ne se guinde pas à le poésie sociologique, du moins sort-il des limites étroites de son primitif égotisme. — M. Bocquet qui est discret, — de quoi je le loue, — ne nous livre point le clé des *Elégies*, qui sont, en effet, les poèmes les plus sentis et les plus pénétrants de Samain. Il nous donne seulement à entendre qu'elles sont le monument d'un drame intime et douloureux. Mais, pour expliquer que Samain aime et souffrit par l'amour, est-il besoin de supposer une hérédité espagnole ? La *race* est-elle plus d'influence que le *milieu*, dont un nous dit que l'action fut nulle : c'est que M. Bocquet voulait nouer un lien entre Samain et Wetzes. Cette intention est d'un pangéryste habile. Il est vrai que Samain transcrivit certaines toiles du peintre. Mais je persiste à croire que l'imitation des *Fêtes galantes* a aussi quelque part dans ces poèmes. Aux maîtres dont Samain se fit le disciple, Musset, Baudelaire, de Hérédia, il faut ajouter Verlaine, dont l'influence prosodique fut considérable. — et ne pas oublier Jules Laforgue.

Le chapitre sur la *Poésie* est excellent. Jamais la technique de Samain ne fut aussi attentivement étudiée ni précisément définie. Touchant *Polyphème*, une influence n'est pas notée : celle de la littérature du *pardon*. C'était le mode alors ; en théâtre et dans le roman l'ement trahi et le mari trompé pardonnaient ; Ibsen et Tolstoï travaillaient les esprits : ce *poncif* n'est pas encore abandonné — J'aurais voulu aussi que la *vision* de Samain fut définie par ses images ; il a un coloris propre. — On a dit l'influence de la peinture sur sa poésie. Pourquoi a-t-on négligé celle de la musique, qu'il aimait et vivement ? Schumann aurait pu être rapproché de Verlaine. — Enfin, M. Bocquet nous doit un chapitre sur le *rhétorique* de Samain. Voici, en quelques mots ce que j'entende par là.

L'originalité de Samain, à ce dote, fut de n'être plus tout à fait un parnassien, et de n'être point en symbolisle. Il est entre l'école qui finit et l'école qui commence. Il a moins de sérénité affectée que les poètes du Parnasse ; sa poésie est plus intime et plus élégiaque ; son vers est plus souple, plus musical, plus riche en harmoniques ; d'où demain moins rigide de mesures plus délicates. Mais bien qu'il dût s'en tenir à l'expression directe, il subit l'influence de Laforgue, de Kahn (il se souviendra du *Domaine de fée* dans ses *Contes*, de Rodenbach (qui lui-même est un peu en marge de l'école), de Maeterlanck, aux *Serres chaudes* qui il moissonne allégories et emblèmes. — Car, c'est là le point, il confondit l'allégorie et l'emblème avec le symbole, tel que le définirent Kahn dans le *Préface* des *Premiers Poèmes* et Albert Mockel dans ses *Propos de littérature*. — Allégorie et emblème sont procédés qui me rient certaines de ces poèmes, comme ce travestissement hellénique, dont il affuble les personnages d'*Aux Flancs du Vase*.

Cette lecture achevée, je m'en tiens à ma conclusion première : « Samain fut un charmant poète mineur, a contre lequelle M. Bocquet proteste dans une lettre qu'il m'écrivit après mon article. — Il manque d'invention : M. Bocquet le reconnaît lui-même, dans son chapitre de *La Prose* ; rien ne dotera de Samain. Ses poésies n'ont qu'une demi-nouveauté n'est du Musset, du Baudelaire, de Verlaine, de Hérédia, etc., refait par ce main. Il n'a en propre que le ton et le nuance — et n'est déjà beaucoup. Les *Elégies* sont personnelles, mais non pas portées à ce point de perfection, où souvent le poète s'élève. Il restera quelques beaux poèmes, entre lesquels, au premier rang, l'idylle de *Polyphème*, mais pas une œuvre.

Si je ne puis aller aussi loin dans l'éloge que M. Bocquet, je tiens à redire que son livre est bon, seule le main d'un poète pouvait orner de belle guirlande, tressée de fleurs d'automne, odoriantes et mélancoliques, le tombe d'un poète. Les fidèles de Samain, dont je suis, quelques réserves que j'aie dû faire, ne pouvaient désirer un plus délicat et durable hommage.

MÉDÉRIC DUFOUR.

Échos et Nouvelles

Le chat de Salomon

A Londres, l'autre jour devant le juge, une dame accusait un monsieur de lui avoir volé un très beau chat persan.

L'accusation était ridicule. Le magistrat donna raison au monsieur. Alors la dame s'emporte.

— C'est aussi l'ai-dit. Eh bien ! je demande que l'animal soit mis en fourrière !

Une telle proposition indigne le monsieur. Et le juge s'hésite plus :

— Vous défendez votre chat, dit-il au prévenu ; c'est que vous l'aimez. Il est à vous : emportez-le.

Et il ajoute : « C'est la réputation du jugement de Salomon. » Mais politique pas mal.

SERVICE SPÉCIAL

NOS TÉLÉGRAMMES

LA QUESTION MAROCAINE

M. Jaurès interpellera vendredi

Paris, 5 juin.

M. Jaurès confirme qu'il déposera prochainement une demande d'interpellation sur les affaires du Maroc. Il en demandera la discussion pour vendredi prochain.

De son côté, M. Arabadjan, député nationaliste, en a déposé une aujourd'hui qui sera évidemment jointe à celle de M. Jaurès pour un débat unique. Mais aucun avis de cette dernière interpellation ne sera donné à la Chambre aujourd'hui.

Le Conseil des ministres doit, en effet, délibérer demain et arrêter son résolution. Ce n'est qu'après cette réunion que le gouvernement sera en mesure d'indiquer à quel moment il pourra accepter le débat.

Le Sultan ne paye pas l'Armée

Tanger, 5 juin.

On mande de Tanger au *Times* qu'à la suite du retard apporté dans le payement de leur solde, les troupes de Tanger ont vendu dernièrement leurs fusils à des tribus. Les soldats gardant les résidences européennes se trouvent ainsi désarmés par le fait du makhzen, ce qui les rend on peu plus inutiles qu'auparavant.

L'Italie d'accord avec la France

Rome, 5 juin.

Dans les sphères politiques de Rome, on se demande, à la suite de la nouvelle que le gouvernement marocain fait des démarches tendant à la convocation d'une conférence internationale, ce que fera le gouvernement italien qui a des engagements précis avec la France à l'égard de la Méditerranée et du Maroc.

Récemment quand les journaux allemands parlèrent de l'opportunité de convoquer une conférence pour régler la question du Maroc, le monde politique italien fit savoir qu'il y était nettement contraire, précisément à cause des engagements pris ; or, si aujourd'hui une telle proposition venait à être faite officiellement, on se demande quelle serait le réponse du gouvernement.

Si on en reporte aux précédents et aux déclarations faites alors, il est permis de croire que le gouvernement répondrait qu'il s'en tient à la politique qu'il a suivie jusqu'ici et qui a pour base, en ce qui concerne le Maroc et la Méditerranée, les accords conclus avec la France.

DÉMISSION DE M. DELCASSÉ ?

Paris, 5 juin.

Le *Liberté* annonce que M. Delcassé donnera sa démission demain matin.

Cette décision sera rendue officielle à l'issue du Conseil de demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'attentat contre Alphonse XIII

M. Doumer qui préside la séance, ouverte à 2 heures, prend la parole après la lecture du procès-verbal et prononce l'allocution suivante où il flétrit l'attentat dont ont failli être victimes le roi d'Espagne et le Président de la République :

Messieurs,

Les fêtes en milieu desquelles le gouvernement de la République a reçu le souverain de la nation espagnole, S. M. Alphonse XIII, ont été aussi brutalement troublées par un attentat odieux.

La Chambre, qui s'est associée au gouvernement et à la population parisienne dans l'accueil chaleureux fait au représentant d'un peuple ami, joint l'expression de son indignation et la réprobation universelle contre les criminels qui ont porté sur notre territoire le théâtre de leurs barbares exploits. (Applaudissements).

Dans les fêtes, comme dans le péril, Sa Majesté le roi Alphonse XIII a eu personnifier aux yeux de tous la grandeur et vaillant peuple d'Espagne, de même qu'il nous est permis de dire avec fierté que M. le président de la République a dignement personnifié le peuple de France. (Applaudissements.) A l'heure à l'entre vont l'expression de notre joie et nos respectueuses félicitations.

S. M. le roi d'Espagne m'a demandé de transmettre aux représentants du pays ses remerciements pour la réception qui lui a été faite, et de leur dire l'inébranlable souvenir qu'il emporte de ce visite à la capitale de la France.

En votre nom, en nom de la nation sœtière, je salue avec une respectueuse sympathie l'hôte angoissé qui vient de quitter notre sol, en l'assurant qu'il nous a tous conquis, autant par son charme personnel que par son bon et tranquille courage. (Vifs applaudissements).

Le Président, reprenant la parole, annonce qu'il est saisi d'une motion de **M. Archdeacon** et de ses amis ainsi conçue :

La Chambre s'associe aux paroles de son président et le prie de faire parvenir, par le voie diplomatique, au gouvernement espagnol un cahier du procès-verbal de la première séance.

M. Sembat. — Nous avons aussi, monsieur le président, une motion à présenter pour laquelle nous demandons la priorité. Notre motion est ainsi conçue :

La Chambre, affirmant le caractère inviolable de toute existence humaine, déplore en conséquence tout acte meurtrier, quels qu'en soient la forme et le motif ;

Constate que l'origine véritable des attentats remonte aux auteurs dirigés contre des travailleurs et en raison brutal des libertés politiques ;

Que par conséquent le meilleur moyen de les prévenir ne consiste pas dans des répressions inopérantes, mais dans des mesures de justice sociale qui, seules, peuvent en tarir définitivement la cause.

M. Rouvier, président du conseil. — Le gouvernement, qu'il pas bouche de le dire, s'associe aux paroles prononcées par le président de la Chambre des députés.

Il tient à hommage de réclamer pour lui cet honneur de la manifestation de sentiment de la Chambre. L'adhésion qu'il donne aux paroles du président lui permet de s'abstenir sans autre interprétation de se sentiment, et par conséquent aucune motion. (Vifs applaudissements).

M. Georges Berry. — Ces paroles nous donnent satisfaction. Nous retirons notre motion.

M. Sembat. — Alors nous retirons aussi la nôtre.

— Le président. — L'incident est clos.

LA SÉPARATION

L'ARTICLE 9

La Chambre reprend la discussion de la séparation des Eglises et de l'Etat.

M. Allard demande la suppression de l'article 9 sur les pensions.

L'amendement, combattu par **M. Briand**, est repoussé par **485** voix contre **90**.

M. Ollivier dépose un amendement qui est repoussé par 326 voix contre 172.

M. Auffray a la parole pour développer un amendement. L'orateur insiste sur la nécessité de maintenir sous une forme ou sous une autre l'indemnité des en échange des biens ecclésiastiques confisqués par la Révolution et dit que le religion étant un bienfait social, il serait injuste de ne pas maintenir sous une forme ou sous une autre le budget du Culte.

M. Auffray assure qu'à l'heure actuelle, les sacrements sont administrés gratuitement.

M. Lasies, s'adressant à M. Rousset. — Demandez à vos collègues de l'extrême-gauche qui sont leurs Pâques ?

M. Gayraud, aux membres de l'extrême-gauche, qui continuent à protester contre les paroles de M. Auffray. — Essayez, je vous confesserai tous gratuitement. (Rires.)

L'amendement de **M. Auffray**, combattu par le rapporteur, est repoussé par **346** voix contre **177**.

M. Massabuau défend un amendement analogue.

L'amendement Massabuau est repoussé à main levée.

L'abbé **Gayraud** présente un amendement tendant à modifier l'article 9.

M. Gayraud dit que la loi de séparation tarie les ressources des petits séminaires qui proviennent surtout de quêtes faites dans les églises.

A la majorité de **328** voix contre **231** l'amendement n'est pas adopté.

M. Meure développe un amendement tendant à établir des traitées proportionnelles en faveur des prêtres chargés d'abord d'un service concordataire puis salarié ensuite par l'Etat, qui passé le délai de cinq ans, continuerait leur fonction dans des villes de populations inférieures à 2500 habitants.

Cette pension serait égale au traitement de leur traitement actuel multiplié par le nombre d'années de services pendant lesquelles ils ont été salariés par l'Etat.

On a pris mesures semblables en 1883 pour les magistrats actuels sans disposition légale.

L'orateur pense qu'il y a là un acte d'équité à accomplir.

Le rapporteur répond que le Commission a bien que touchée par les considérations d'humanité développées par l'auteur de l'amendement n'a pas cru devoir l'accepter.

L'orateur estime d'ailleurs que les provinces de l'abbé Gayraud sont trop pessimistes et que les fidèles sauront pour subvenir aux besoins des vieux prêtres non touchés par l'article 9.

Ce serait le condamnation de l'Eglise et la charité catholique ne viendrait pas en aide aux paroisses pauvres.

La Commission repousse l'amendement.

M. Maure dit que dans les petites communes il n'y aura pas de casuel et que ce sont les prêtres de ces communes qui ne bénéficieront pas de l'article 9.

A la majorité de **301** voix contre **270** l'amendement n'est pas adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 7 heures moins 5.

LE MARIAGE DU KRONPRINZ

Le dîner de gala et la mission française

Berlin, 5 juin.

Dès sept heures du matin, le Lustgarten était rempli d'une foule compacte.

L'empereur est allé à pied du château à la cathédrale. Il était accompagné du prince impérial et des princes ses frères, de grand-duc de Hesse et du duc de Saxe-Cobourg. L'impératrice avait pris place dans une voiture de gala avec la princesse Victoria-Louise. L'empereur et l'impératrice ont été acclamés par la foule.

La duchesse Cécile, fiancée du prince impérial, est arrivée en dernier lieu avec sa mère, la grande-duchesse douairière de Mecklembourg-Schwerin. La foule lui a adressé de chaleureux vivats.

Dans l'après midi est arrivé l'archiduc héritier François-Ferdinand, représentant l'empereur François-Joseph.

Il a été reçu à la gare par l'empereur, le prince impérial et les autres fils de l'empereur. L'archiduc est installé au château royal.

Le dîner de gala, qui a eu lieu le soir dans la salle blanche du château royal, a été très brillant. Il y avait trois tables : le première était réservée aux membres de la famille impériale et aux autres personnages princiers ; la seconde était occupée par les ministres ; à la troisième étaient assis les membres des différentes missions. La mission française a été présentée à l'impératrice, au kronprins et à la duchesse Cécile, qui a adressé à tous les membres une parole aimable.

Le général de Lacroix et M. Arago ont causé longuement avec l'impératrice. Quant à l'empereur, il s'était placé à la fenêtre pour regarder la promenade aux flambeaux donnée par les étudiants. Il n'a pas pris part à la conversation ; il ne s'est entretenu avec personne.

Le cortège aux flambeaux était composé de quatre mille étudiants des écoles supérieures de Berlin et de Charlottenburg. Des sociétés musicales accompagnaient le cortège jouaient les hymnes prussiens et allemands.

Après avoir quitté la famille impériale, les membres de la délégation française ont regagné leur logement avec MM. de Bülow et de Bethmann. Ainsi qu'avec les autres ministres.

Le général de Lacroix a remis au prince héritier le cordon de l'Aigle-Rouge, et M. Arago le cordon de la Couronne de Prusse. Les autres membres de la mission ont reçu les différentes grades de la Couronne de Prusse.

Le Voyage du Roi d'Espagne

A Cherbourg

Cherbourg, 5 juin.

La train royal est arrivé à Cherbourg avec une exactitude parfaite, à l'heure prévue, à 9 heures du matin. Il a stoppé, par une pluie battante, après des arrêts de cinq à six minutes à Evreux, Lisieux, Caen et Lisieux.

Le roi est descendu ensuite, gai et dispos, à la gare de l'Arsenal.

Il a reçu avec une cordialité bienveillante les autorités présentées par M. Thomson, préfet de la marine.

Alphonse XIII a passé le revue de la garde d'honneur, puis s'est embarqué à sept heures dix sur le canot du prince de Joinville, remorqué pour la circonstance et remorqué par une vedette en pétrole, en dirigeant vers le yacht *Victoria-and-Albert*.

Le temps est sombre, mais il ne pleut ni vent et très belle.

A bord du *Victoria-and-Albert*, M. Thomson, ministre de la marine, a présenté au roi d'Espagne le vice-amiral Caillard, commandant en chef l'escadre du Nord ; les contre-amiral Burgeas et Pusch, ainsi que les commandants des différents bâtiments de la escadre.

Le roi est reçu à bord du yacht royal par lord Walter Kerr, envoyé du roi Edouard pour saluer Alphonse XIII, par le contre-amiral Berkeley-Milne, sir Arthur Nicholson, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, et par le général sir Stanley Clark, écuyer du roi, sera attaché à sa personne pendant son séjour en Angleterre.

En prenant congé de roi, M. Thomson a exprimé ainsi :

Sire, le ministre de la marine, qui a le grand honneur de saluer Votre Majesté au terme de son voyage dans la France garderait le souvenir de ses mot respectivement de ses sentiments sympathiques envers constitution de route, et au nom du gouvernement de la République comme en son nom, tient à Votre Majesté, il accompagne Votre Majesté de ses vœux dans le grand pays ralliés et amis qu'apprête à recevoir dignement le roi d'Espagne.

Le roi a répondu :

Je remercie, monsieur, monsieur le ministre, de vos paroles et de vos souhaits. Je vous prie d'exprimer au président de la République toute ma reconnaissance pour l'accueil si sympathique et si chaleureux que j'ai rencontré en France et pour les attentions particulières qu'il a eues pour moi.

Le départ pour l'Angleterre

Vers 5 h. 1/2, les croiseurs anglais qui sont sous pression rentrent le grand parade prennent leurs dispositions pour l'appareillage. Bientôt ils filent le chenal du cap de Barfleur et font route pour la pointe de l'Ouest.

Les contre-torpilleurs français *Catapulte*, *Bombarde*, *Flamberge*, *Argonnaise*, *Arquebuse* et *Bélier* appareillent également. Cette flotille doit accompagner l'escorte royale escortée jusqu'à la limite des eaux territoriales. Rolin le yacht royal appareille à son tour. Il se dirige vers la pointe de l'Est, Sampaul des deux destroyers anglais *Tiger* et *Recruit*.

A 9 heures, le yacht royal et les navires de l'escorte disparaissent dans la brume qui devient de plus en plus intense.

L'arrivée à Portsmouth

Portsmouth, 5 juin.

Le roi d'Espagne est arrivé à midi 40. Les batteries ont tiré le salve royale.

Le prince de Galles accompagné du comte de Denbigh et Desmont et du comte de Kerry, capitaine de la garde irlandaise a été rendre à bord du *Victoria and Albert* à sept heures.

Le prince a été reçu par Alphonse XIII sur le passerelle du yacht.

Le roi et le prince de Galles ont fait la salut militaire, puis se sont entretenus cordialement.

Le roi a reçu ensuite plusieurs autres personnalités.

Le prince de Galles et le roi sont restés à bord du yacht jusqu'après deux heures. Un certain nombre de présentations ont eu lieu à bord.

Le maire de Portsmouth a la une allocution de bienvenue, à laquelle le roi Alphonse a répondu en anglais de façon très sympathique.

A 2 h. 20 a eu lieu le débarquement. Le roi a inspecté la garde d'honneur.

A 2 h. 30, le roi est monté dans le train royal au milieu des applaudissements.

Les Télégrammes officiels

Télégramme d'Alphonse XIII à M. Loubet

Cherbourg, 5 juin.

Le roi d'Espagne, au moment de quitter le sol français, a adressé au Président de la République le télégramme suivant :

Cherbourg, 5 juin, 8 h. et quart.

Président de la République, Paris.

Au moment de quitter le sol français, je tiens à renouveler l'expression donnée dès mon arrivée en France et de ma sympathique reconnaissance à monsieur le président, pour vos bienveillantes attentions, et je remercie Paris et la France de vos cordiales paroles et de l'accueil si sympathique dans mon cœur et qui y conservera toujours de plus beaux souvenirs de ce voyage.

ALPHONSE.

Réponse de M. Loubet

Paris, 5 juin.

Le Président de la République a tenu à remettre ce roi le réponse suivante :

A Sa Majesté Alphonse XIII, roi d'Espagne, Londres.

Si Votre Majesté emporte de France un souvenir qui lui fait en France un accueil sympathique, nous tous le chemin de la France, et de l'empire qui nous unit, nous pouvons dire que nous avons reçu Votre Majesté comme un ami.